

GUIDE PRATIQUE DU STAGE EN N2

Licence Sciences de l'éducation – 2024-2025

Sommaire

1. PRÉAMBULE	2
2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	2
Définition d'un stage	2
Convention de stage	2
Gratification du stage.....	2
3. PRESENTATION DU STAGE DE N2 DE LA LICENCE SDE	3
Présentation du stage	3
Encadrement du stage	3
Période et durée du stage.....	4
Lieu du stage	4
4. ASPECTS PÉDAGOGIQUES.....	5
Objectif général.....	5
Objectifs spécifiques et déroulement du stage	6
Modalités d'évaluation universitaire du stage	Erreur ! Signet non défini.
Modalités d'évaluation professionnelle du stage (tuteur organisme d'accueil / étudiant).....	7
Outils et services pour la recherche de stage	8
5. ANNEXES	8

Ce document a pour objectif de présenter aux étudiants et aux tuteurs de stage les modalités réglementaires et pédagogiques des stages des étudiants de licence Sciences de l'éducation.

1. PRÉAMBULE

La réalisation du stage est proposée dans le cadre du N2 de la Licence. Les cadres théoriques et méthodologiques ainsi que l'analyse des observations réalisées pendant le stage font partie des **UE Expérience** (UE 304 et UE 403) (9 ECTS). Il s'agit d'un élément essentiel de la formation de la licence.

La structure d'accueil de l'étudiant.e pourra être de nature ou de taille diverses (privées, publiques ou associatives/locales, nationales ou internationales...) mais elle doit **assurer des missions dans les champs de l'éducation, de l'apprentissage en direction d'individus qu'elle forme ou qu'elle éduque.**

La structure d'accueil doit observer les principes de la laïcité, garantissant l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction ni discrimination.

Le stage peut être réalisé en France. Pour tout projet de stage à l'étranger, l'étudiant.e doit consulter au préalable le service Formation bureau des stages (gestionnaire : Vincent MICHEL) pour s'assurer de l'opérationnalité de son projet.

2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition d'un stage

Un stage est une période temporaire de formation en milieu professionnel. Il permet à un.e étudiant.e d'acquérir et de développer des compétences complémentaires à sa formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme et/ou d'un concours.

Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement d'enseignement Supérieur (UCA-INSPE), la structure d'accueil et le/la stagiaire. **Un stage ne peut en aucun cas débuter avant la signature de la convention par l'ensemble des parties.**

La convention de stage définit les parties signataires, le projet pédagogique, les compétences à acquérir ou à développer, les activités confiées au stagiaire et les modalités pratiques de celui-ci

Gratification du stage

Actuellement, la gratification minimale horaire s'élève à 4,35€. Le versement d'une gratification est obligatoire à partir d'une durée de 2 mois (soit 308h).

Pas de gratification dans le cadre des stages de niveau 2 de la Licence SDE.

3. PRESENTATION DU STAGE DE N2 DE LA LICENCE SDE

Présentation du stage

Ce stage permet d'engager l'acquisition des compétences suivantes propres à l'axe 3 de la licence SDE :

Compétence 3.2 :

Savoir rendre compte d'une intervention en situation professionnelle :

- dans un cadre de formation : à distance, collectif, en face à face, individualisée, intégrée,
- dans un cadre d'animation des activités culturelles, artistiques, de soutien scolaire.

Compétence 4

Situer le rôle et la mission des acteurs observés au sein de l'organisation, prendre conscience des problèmes qu'ils rencontrent, repérer les contraintes et identifier les initiatives et les adaptations possibles pour résoudre ces problèmes.

Le stage favorisera une meilleure compréhension des situations d'apprentissage hors Éducation Nationale. Il constitue une étape essentielle de la formation de la licence

Encadrement du stage

Conformément à la loi du n°2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, le stagiaire bénéficie d'un double encadrement :

Rôles et missions des enseignants référents à l'INSPE Clermont-Auvergne :

Les formateurs des UE Expérience des semestres 3 (UE 304) et 4 (UE 403) sont désignés comme référents pour les étudiants.

Sauf exception, les visites sur les lieux de stages ne sont pas prévus. L'étudiant.e pourra cependant contacter son enseignant référent en cas de besoin.

- La préparation et l'exploitation du stage se fera dans le cadre des deux UE Expérience.

C'est dans le cadre des UE Expérience que les enseignants :

- accompagnent chaque étudiant.e ou groupe d'étudiants dans l'élaboration de sa fiche de pré-projet et valide son projet de stage,
- communiquent, par contact téléphonique et/ou courriel, avec le tuteur ou la tutrice de stage pour toute question liée au bon déroulement du stage,
- organisent et mettent en œuvre le dispositif d'évaluation des UE Expérience qui comprend un travail réflexif sur le stage.

Rôles et missions du tuteur / tutrice terrain de stage au sein de l'organisme d'accueil :

L'étudiant devra identifier un tuteur (acteur de la structure) dont le nom sera porté sur la convention.

Le tuteur / tutrice est un personnel de l'établissement d'accueil du stagiaire à même de faciliter la mise en œuvre du projet de stage de l'étudiant.e. précisé.e dans la convention de stage. Il ne peut encadrer qu'un certain nombre de stagiaires simultanément (nombre fixé par un décret en Conseil d'État).

- Il/Elle accompagne l'étudiant.e dans l'élaboration de sa fiche de pré-projet de stage et dans la planification de son projet de stage,
- Il/Elle encadre l'étudiant.e tout au long de sa période de stage,
- Il/Elle co-rédige un bilan avec l'étudiant ou le groupe d'étudiants (10 lignes maximum). Cet écrit est intégré dans un document support de l'évaluation de l'UE Expérience.

		Licence Sciences de l'éducation
SUIVI PEDAGOGIQUE DU STAGE	Responsable du diplôme	Dyanne ESCORCIA dyanne.escorcia@uca.fr
	Enseignants référents	Julien BARBAT julien.barbat@ext.uca.fr
SUIVI ADMINISTRATIF DU STAGE	Responsable adjointe du Service Formation	Amandine Corgnac Amandine.Corgnac@uca.fr
	Gestionnaires des stages – Service Formation -	Sabine LEFORT Sabine.LEFORT@uca.fr Vincent MICHEL Vincent.MICHEL@uca.fr Stages.inspe@uca.fr

Période et durée du stage

Le stage, d'une durée massée de 2 semaines.

Période de stage (prévisionnel) : du lundi 20 janvier au vendredi 31 janvier 2025

La durée est calculée en fonction de la **présence effective du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil** (les jours fériés ne sont pas comptabilisés).

Lieu du stage

Le stage se déroule obligatoirement hors Éducation nationale.

A l'initiative de l'étudiant, la recherche du lieu de stage est accompagnée par le dispositif des UE Expérience.

Il s'agit notamment d'aider les étudiants à identifier des structures (hors éducation nationale) qui mettent en œuvre des situations de transmission et de formation.

Il s'agit d'observer des situations de travail où un professionnel vise la transformation d'un apprenant.

A l'initiative de l'étudiant, de nombreux lieux de stage sont possibles :

- associations dont la finalité est de développer des actions sociales de solidarité,
- services sociaux et culturels des collectivités locales,
- services publics,
- établissements qui accueillent du public (hors éducation nationale),
- entreprises (artisanat, commerces qui accueillent des apprentis).

Vous pouvez vous aider de l'annexe 3 pour vous aider dans votre recherche de stage.

4.ASPECTS PÉDAGOGIQUES

Objectif général

L'objectif général propre aux Expériences consiste à :

Favoriser le développement de compétences d'observation et d'analyse d'une situation de travail visant la transformation d'un apprenant.

Le stage doit être l'occasion pour l'étudiant ou le groupe d'étudiants de créer les conditions d'une observation et d'une analyse d'un temps de travail d'un acteur de l'organisation choisie.

Dans ce but, la première semaine de stage permettra à l'étudiant.e de s'immerger dans un environnement de travail, il devra identifier des situations où l'enjeu est clairement lié à l'apprentissage et rencontrer les acteurs de ces situations afin de prévoir avec eux le moment de l'observation qu'ils pourront mettre en œuvre au cours de la deuxième semaine de stage.

Pour que le stage soit une occasion effective de réaliser cette expérience d'observation, il est nécessaire qu'un même lieu de stage n'accueille pas plus de 4 étudiant.e.s partageant le même projet d'analyse.

La planification du stage doit comprendre :

- la préparation du moment d'observation,

- la réalisation de l'observation,
- l'analyse de cette observation.

La planification commence avant et finit après le stage.

Objectifs spécifiques et déroulement du stage

1) Choix du lieu de stage

La recherche d'un lieu de stage est de l'initiative de l'étudiant.e. Il-elle devra s'assurer de la possibilité d'observer, de documenter et d'analyser une situation de travail.

Le stage doit être une occasion effective de réaliser cette expérience d'observation. Pour cela, un même lieu de stage n'accueillera pas plus de 4 étudiant.e.s partageant le même projet d'analyse.

Les formateurs aideront les étudiants à identifier des structures qui mettent en œuvre des situations de transmission et de formation.

2) En amont du stage : enquêter sur le travail de la structure

Une fois le lieu de stage choisi, la préparation débute en amont du stage, durant l'UE 304 du N2. Une fois désigné, le tuteur est associé à la phase de préparation de ce projet d'analyse, il peut ainsi aider l'étudiant.e ou le groupe d'étudiant.e.s à choisir un moment de travail à observer et à planifier le déroulement du stage. Dans la mesure du possible, il est préférable que la personne observée soit le tuteur du stage.

3) Pendant la première semaine de stage : éprouver la situation de travail retenue pour l'observation et finaliser la préparation de l'enregistrement du moment d'observation

Durant la première semaine du stage, l'étudiant.e ou le groupe d'étudiant.e.s s'immerge dans l'environnement de travail de la structure, en particulier il / elle suit des situations de travail similaires à celle qu'il / elle a choisie d'observer, et reste en relation avec les acteurs qu'il / elle a choisis d'observer et d'interviewer en vue de préparer l'analyse et l'interview de la deuxième semaine :

- repérage de l'espace de travail,
- repérage des acteurs et contractualisation (si enregistrement audio ou vidéo, faire les autorisations d'enregistrement),
- préparation du matériel de recueil (prise de notes, photo, audio ou vidéo).

4) Pendant la deuxième semaine de stage : observer et interviewer

L'étudiant.e ou le groupe d'étudiant.e.s procède à l'observation et à l'enregistrement du temps de travail (prise de note, photo, audio ou vidéo). Ce support peut être utilisé au moment de l'interview

de l'acteur ou des acteurs de la situation observée. Suivant les questions posées, ils réagissent et commentent des traces de leur activité :

- réussites et difficultés,
- identification des savoirs transmis durant le temps de travail,
- alternatives (si c'était à refaire).

En fonction de la disponibilité de son tuteur, l'étudiant.e ou le groupe d'étudiant.e.s peut lui soumettre un premier jet de son travail, prendre en compte ses remarques pour enrichir son analyse.

Travail d'analyse demandé aux étudiants dans le cadre de l'UE Expériences

Le travail d'analyse demandé nécessite de la part de l'étudiant.e ou du groupe d'étudiants de :

- identifier les acteurs , leurs statuts et leurs fonctions,
- repérer les contraintes et les ressources propres à la situation,
- repérer des processus de transmission de connaissances,
- enquêter pour caractériser ces processus (interviewer les acteurs, recueillir des traces de l'activité : prise de notes, vidéo, enregistrements sonores, photos, ...).

Cette enquête conduit à produire un document (support de l'évaluation de l'UE) où le lecteur retrouve :

- la présentation de la structure de stage,
- la description détaillée de la situation de travail choisie,
- l'identification des connaissances en jeu dans cette situation,
- les caractéristiques du processus de transmission de ces connaissances,
- des éléments d'évaluation de réussite de cette transmission :
 - du point de vue de l'apprenant,
 - du point de vue de l'acteur engagé dans la situation,
 - de point de vue de l'étudiant.e ou du groupe d'étudiant.e.s (observateur.trice),
- des propositions d'alternatives à l'activité observée et décrite (point de vue de l'observateur),
- un bilan avec l'étudiant.e ou le groupe d'étudiant.e.s est co-écrit avec le tuteur (10 lignes maximum) et est inclus dans ce document.

Modalités d'évaluation professionnelle du stage (tuteur organisme d'accueil / étudiant)

Le stage est évalué dans le cadre de l'UE Expériences, il ne donne lieu à aucune autre évaluation.

Outils et services pour la recherche de stage

La recherche d'un lieu de stage est de l'initiative de l'étudiant.e. Il-elle devra s'assurer de la possibilité d'observer, de documenter et d'analyser une situation de travail.

Au cours du travail des UE Expériences, les formateurs aideront les étudiants à identifier des structures qui mettent en œuvre des situations de transmission et de formation.

Vous pouvez vous aider de l'annexe 3 pour vous aider dans votre recherche de stage.

5.ANNEXES

- **Annexe 1** – Fiche de collecte et de préprojet
- **Annexe 2** – Fiche pratique « Réaliser son stage de Licence SDE »
- **Annexe 3** – Fiche liste de partenaires